



## DÉLIBÉRATION

### ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Convocation des délégués par Monsieur le Président le 22 novembre 2023.

Le cinq décembre deux mille vingt-trois à quatorze heures, au sein des locaux de Seine et Yvelines Archéologie situés à Montigny-le-Bretonneux, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE. Le secrétariat de séance est assuré par Madame Stéphanie THIEYRE.

Collectivité	Délégués	Présent	Absent	Excusé	Donne pouvoir à
Département des Yvelines	Madame Laurence BOULARAN	X			
	Monsieur Lorrain MERCKAERT	X			
	Madame Stéphanie THIEYRE	X			
Département des Hauts-de-Seine	Madame Jeanne BÉCART	X			
	Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE	X			
	Madame Nathalie PITROU			X	

Le nombre d'élus délégués présents ou représentés est de 5 sur un total de 6.  
Le quorum est donc atteint.

Le total des voix est de 5.

- Vote pour : 5 (Madame Jeanne BÉCART, Madame Laurence BOULARAN, Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Madame Stéphanie THIEYRE)
- Vote contre : 0
- Abstention : 0

Le Comité syndical adopte ce qui suit.

- SEINE ET YVELINES ARCHEOLOGIE – 2, avenue de Lunca 78180 – Montigny-le-Bretonneux
- SIRET : 200 098 671 000 15

Transmission en préfecture le : 15 DEC. 2023

Affichage le : 21 DEC. 2023

SYA-2023-CS-33



## DÉLIBÉRATION

### ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

#### LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3312-4, L5721-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Hauts-de-Seine et du Préfet des Yvelines n°78- 2022-08.17-00002 du 17 août 2022 portant création du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie »,

Vu la délibération du Comité syndical n° SYA-2023-CS-14 du 03 juillet 2023, relative aux durées d'amortissement et seuil de faible valeur,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 05 décembre 2023 relative à l'adoption du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- SEINE ET YVELINES ARCHEOLOGIE – 2, avenue de Lunca 78180 – Montigny-le-Bretonneux
- SIRET : 200 098 671 000 15

2 / 3



Transmission en préfecture le : 15 DEC. 2023

Affichage le: 21 DEC. 2023

SYA-2023-CS-33

**ARTICLE 1 :** Adopte le règlement budgétaire et financier et ses annexes joints à la présente délibération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**ARTICLE 2 :** Abroge la délibération n° SYA-2023-CS-14 du 03 juillet 2023 relative aux durées d'amortissement et seuil de faible valeur.

**ARTICLE 3 :** Autorise le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Le Président de  
Grégoire DE LA RONCIÈRE  
Signature numérique de  
Grégoire DE LA RONCIÈRE  
BOUREL DE LA RONCIÈRE  
Date : 2023.12.07 15:19:52  
RONCIÈRE  
Grégoire DE LA RONCIÈRE

- SEINE ET YVELINES ARCHEOLOGIE – 2, avenue de Lunca 78180 – Montigny-le-Bretonneux
- SIRET : 200 098 671 000 15

3 / 3